



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 14028

Texte de la question

M. Mathieu Hanotin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation financière des hôpitaux accueillant une part importante de bénéficiaires de l'AME, la CMU et la CMUC. Depuis janvier 2012, la réforme du financement de l'AME, avec le calcul de la tarification des séjours non plus sur la durée réelle des séjours, mais sur la base du prix forfaitaire du groupe homogène de séjours, a entraîné pour certains hôpitaux un manque à gagner important, car la durée des séjours des patients en situation de précarité est bien souvent supérieure à la durée moyenne des séjours. À Saint-Denis, l'hôpital Delafontaine subit particulièrement cette situation, 11,4 % des séjours réalisés à l'hôpital étant des séjours hors assurance maladie, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2010. Pourtant, sa dotation au titre de la MIG précarité stagne depuis 2010. Il lui demande ce qu'elle entend faire pour que la qualité de la prise en charge et des soins soit maintenue dans les hôpitaux qui accueillent une part importante de patientèle en situation de précarité.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Hanotin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14028

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7444

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)